

GOUVERNEMENT GENERAL
SECRETARIAT GENERAL.

2294/S.G.

20 Annexes

OBJET:

Propositions pour octroi de distinctions honorifiques aux particuliers.-

425/P.E

— 23-6-38 Monsieur le Gouverneur,

Léopoldville, le 23 mai 1938.

N° 2018 /SEC.-Transmis copie pour information et exécution à Messieurs les Résidents du Ruanda et de l'Urundi et à Messieurs les Administrateurs de tous les Territoires.

Usumbura, le 18 Juin 1938.
Le Commissaire Provincial adjoint, O. COUBEAU,
Gouverneur ffons,

P. Ryckmans



2836

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à la suite de propositions pour octroi de distinctions honorifiques que j'ai fait établir directement au Gouvernement Général pour différents missionnaires catholiques et protestants, il m'a été donné de constater que nombre d'entre-eux n'avaient pas reçu certaines décosations auxquelles ils auraient pu prétendre ou n'ont rien obtenu du fait qu'ils ont été proposés trop tard ne l'ont pas été du tout.

NOMBREUSES sont les personnes, notamment parmi les missionnaires, qui ne font aucune démarche pour obtenir une distinction alors que souvent elles sont tout autant ou plus méritantes que d'autres.

Il y aurait lieu de rappeler aux autorités compétentes qu'elles doivent examiner régulièrement si selon la circulaire N° 9/S.G. du 12 août 1937, les résidants de leur circonscription ne peuvent faire l'objet d'une proposition.

Je joins à la présente, en un nombre d'exemplaires suffisant pour être distribués aux autorités intéressées, le rappel d'instruction que j'ai fait imprimer.

Le Gouverneur Général, P. RYCKMANS,

sé/:RYCKMANS.

Monsieur le Gouverneur du
Territoire du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .-

INSTRUCTION

Il est rappelé aux autorités compétentes qu'elles doivent examiner régulièrement si, selon la circulaire n° 9/S.G. du 12 août 1937, les particuliers résidant dans leur circonscription, ne peuvent faire l'objet d'une proposition pour octroi d'une distinction honorifique.

Léopoldville, le 23 mai 1938

Le Gouverneur Général,

P. RYCKMANS.